

Immigration—Loi

En acceptant la médaille Nansen au nom de tous les Canadiens, je tiens à remercier ceux qui ont voulu honorer tout un pays pour son ouverture d'esprit, sa tolérance et sa générosité... Je dois rendre hommage aux gouvernements, aux organisations charitables, aux groupes et aux particuliers qui ont prouvé la valeur de la solidarité internationale... Tous les contribuables canadiens ont des intérêts dans ce processus et considèrent peut-être leur contribution au rétablissement des réfugiés comme un investissement dans le bien-être de l'humanité.

Telles sont les paroles que prononçait Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, gouverneur général du Canada. Nous n'aurions certes pas obtenu ce genre de distinction si les conservateurs avaient été au pouvoir les années antérieures, j'en suis persuadé.

Je voudrais parler de cette idée de crise qui pousse le gouvernement à rappeler le Parlement. Le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a crevé un peu plus tôt ce ballon et l'a ramené à ses véritables dimensions. A mon avis, si crise il y a, c'est une crise attribuable à la mauvaise gestion, aux atermoiements, à l'ineptie et à l'indécision qui caractérisent le gouvernement depuis trois ans. Il a atermoyé parce qu'il ne pouvait donner suite à trois rapports et parce qu'il a cédé à l'exploitation de la crainte à l'intérieur et à l'extérieur de ses rangs. Il est très intéressant d'entendre parler aujourd'hui du conflit opposant deux députés conservateurs, celui d'Etobicoke-Nord (M. Pennock) et le président du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Il y a d'une part le député d'Etobicoke-Nord, qui a écrit à ses commettants leur exprimant sa colère car, à son avis, son gouvernement a fait preuve du sens des responsabilités en cherchant à modifier la loi, et d'autre part—suivez-moi bien, monsieur le Président, parce que c'est extrêmement révélateur—il y a le président progressiste conservateur du comité permanent de la main-d'œuvre, de l'emploi et de l'immigration qui aurait dit, suivant un communiqué de presse d'hier:

En mai 1987, le gouvernement a déposé le projet de loi C-55 tendant à modifier la Loi sur l'immigration. Il apporte à la procédure d'attribution du statut de réfugié toute une série de modifications qui empêcheraient à toute fin pratique bon nombre de véritables réfugiés d'en faire la demande, et il viole probablement tant la convention des Nations Unies sur les réfugiés (que nous avons signée et ratifiée) que notre propre charte des droits et libertés...

Ce n'est pas un député d'opposition qui dit cela. C'est le président progressiste conservateur du comité permanent de la main-d'œuvre, de l'emploi et de l'immigration au sujet du projet de loi C-55. Qu'en dites-vous, monsieur le Président? Dans un communiqué, le président de ce comité, qui appartient au caucus conservateur, fait voir qu'il a percé l'écran de fumée et qu'au moins il appelle un chat un chat. C'est tout un réquisitoire. Il fait voir la manoeuvre. Je félicite de son courage le président du comité permanent de la main-d'œuvre, de l'emploi et de l'immigration. Il a fait voir le fond du projet de loi C-55. Il a pris au sérieux son travail et les obligations que lui confèrent ses fonctions de président de ce comité.

● (1750)

La crise n'a pas été provoquée par 73 députés mais par le projet de loi lui-même. C'est de lui qu'elle découle. Ce n'est pas nous qui le critiquons, c'est le président du comité, qui est

membre du parti ministériel. Qu'en dites-vous, monsieur le Président?

Je me demande quelle aurait été la réaction du gouvernement si ce bateau avait été rempli d'Européens. Vous êtes-vous posé la question, monsieur le Président? Supposons que le bateau ait été rempli de ressortissants d'un pays européen quelconque, de blancs sans turban, sans dague, sans rien qui nous surprenne. Est-ce qu'il y aurait eu autant de panique? Est-ce qu'il y aurait eu cette crise? Parlons honnêtement. Posons-nous la question. Entreprenons cette nécessaire démarche intellectuelle. Si au lieu de ce bateau pathétique il y avait eu un paquebot rempli de personnes disposant chacune de un million pour être admises au Canada, quelle aurait été notre réaction? Posons-nous simplement la question. Aurait-on parlé d'une crise? Aurait-on rappelé le Parlement pour qu'il s'occupe de 177 millionnaires blancs demandant à être admis?

M. Lewis: Quelle a été la réaction libérale en 1943?

M. Caccia: Allez donc, monsieur le secrétaire parlementaire, soyez honnête. Demandez-vous comment vous auriez réagi. Levez-vous et prenez part à ce débat. Il serait intéressant de connaître la réponse du secrétaire parlementaire.

Je tiens à dire aux députés qu'il ne faut pas induire les Canadiens en erreur. Le *Star* de Toronto rend un service précieux au public en l'informant aujourd'hui au sujet des événements qui se sont produits il y a exactement un an.

M. Attewell: Quelqu'un vous a-t-il appelé à votre bureau?

M. Caccia: Bien entendu, j'ai reçu des appels téléphoniques. Nous en avons tous reçu. Des électeurs nous ont appelés au sujet du projet de loi C-55, et s'il avait été là, le député m'aurait entendu le dire au début de mon exposé. Bien sûr, nous avons eu des appels.

Tous les députés se souviennent sans doute du succès obtenu par les Ougandais, puis par les Vietnamiens et enfin par les Tibétains. Nous savons tous que les futures vagues de réfugiés obtiendront gain de cause si elles sont admises dans notre pays. Mais nous ne pouvons pas les condamner d'avance. Nous ne pouvons pas juger les gens avant qu'ils n'aient eu l'occasion de faire valoir leurs arguments. Ils doivent pouvoir se justifier.

En informant les Canadiens et en s'assurant qu'ils ne sont pas induits en erreur, le gouvernement a échoué dans un domaine très important. Il ne s'est pas assuré que les Canadiens savent et comprennent que les immigrants et les réfugiés sont deux choses différentes. Lorsqu'un réfugié est admis dans notre pays, nous ne refusons pas l'accès à un immigrant. C'est là le rôle, le devoir et l'obligation du ministre de l'Immigration. Il doit s'assurer que les gens le comprennent bien. Il doit informer le public à cet égard afin de calmer les inquiétudes et de s'assurer que les réfugiés ne sont pas considérés comme des concurrents pour les candidats normaux à l'immigration.